



VILLE DE BONNIERES-SUR-SEINE
(Yvelines)

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 078-217800895-20201118-DELIB2020060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2020



L'an deux mil vingt, le quatorze novembre à neuf heures quarante, le conseil municipal de Bonnières-sur-Seine, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Louis Juvet - 45 rue Georges Herrewyn -, en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc POMMIER, Maire de Bonnières-sur-Seine,**

Etaient présents (es) :

M. Jean-Marc POMMIER
Mme Gaëlle AUFFRET
M. Hubert REGNAULT
Mme Catherine DAUPLEY
M. Benoit DESMOUSSEAUX
M Jean-Luc COQUEREL
Mme Annie CAILLABET
M. Daniel ROUX
Mme Suzy NDAO
M. Jean-Raymond BANCE

Etaient présents (es) :

M. Xavier CARVALHO
Mme Amélie JAGER
M. Thibault CLAISSE
Mme Céline BRUYER
M. Olivier ANDRE
M. Fabrice MARGUERITE
M. Jean-Claude MENDES de FIGUEIREDO
M. Cyril SAMSON
Mme Coralie BOUDA
M. Franck PIGEON
M. David QUESNEL

Avait donné pouvoir

Mme Virginie MORDRET à Mme Gaëlle AUFFRET
Mme Pascale ODENAL à Mme Catherine DAUPLEY
Mme Virginie TEFIN à Mme Suzy NDAO
Mme Amélie RENARD MONTIGNY à M. Jean-Marc POMMIER
Mme Christine DUARTE à M. Benoit DESMOUSSEAUX
Mme Laura LEMERCIER à M. David QUESNEL

Absent(s) excusé(s) :

N° 2020/060

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil municipal a voté par 22 voix Pour et 5 Abstention le déroulement de la séance à huis clos, compte tenu de la situation sanitaire dans le département des Yvelines,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

Vu l'arrêté du Maire n° 2019-189 du 24 septembre 2019 prescrivant la modification n°4 du Plan local d'Urbanisme,

Vu la décision 78-019-2019 de la mission régionale d'autorité environnementale dispensant la modification n°4 du PLU d'une évaluation environnementale,

Vu l'arrêté du Maire n° 2019-232 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la modification n°4 du PLU du 13 décembre 2019,

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à enquête publique

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur rendant un avis favorable à la modification n°4 du PLU,

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal a disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté conformément à l'article L.153-43 du Code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 078-217800895-20201118-DELIB2020060-DE

DECIDE :

- **D'approuver** la modification n°4 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente,
- **Indique** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- **indique** qu'en application de l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- **Dit que** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée par 22 voix Pour et 5 Contre (Mmes BOUDA, LEMERCIER, Mrs SAMSON, PIGEON, QUESNEL).

Le Maire

Jean-Marc POMMIER